

## FICHE DE COLLECTE

Nous avons accusé réception de votre demande de contrat d'achat BG16. Pour être en mesure d'établir votre contrat (ou son avenant de prise d'effet dans le cadre d'un contrat signé par anticipation), nous vous demandons de compléter cette fiche et de nous la retourner accompagnée des documents à fournir, **au plus tard 15 jours avant la prise d'effet souhaitée de votre contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception.**

La date de prise d'effet du Contrat est la plus tardive des quatre dates suivantes :

- date projetée de prise d'effet notifiée par le Producteur ;
- date de notification de prise d'effet augmentée de quinze jours ;
- date de rattachement de l'installation au périmètre d'équilibre désigné par le Co-contractant ;
- date de constat mentionnée dans l'Attestation de Conformité.

**N° du contrat d'obligation d'achat<sup>1</sup> :**

**Raison sociale du producteur :**

**Nom de l'installation:**

**Nom de l'interlocuteur :**

**Adresse postale de l'interlocuteur :**

**Tél de l'interlocuteur :**

**Mail de l'interlocuteur :**

**Date souhaitée de prise d'effet du contrat :**

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTALLATION ET AUX CHOIX DU PRODUCTEUR	
Option de fourniture	<input type="checkbox"/> vente en totalité <input type="checkbox"/> vente en surplus
Déclaration hors période de production	<input type="checkbox"/> souscription d'un contrat de fourniture <input type="checkbox"/> subvient aux besoins des consommations par ses propres moyens

<sup>1</sup> Si connu

Utilisation d'effluents d'élevage (Ef)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, valeur prévisionnelle de Ef : ..... %
TVA	<input type="checkbox"/> assujetti à la TVA <input type="checkbox"/> Franchise de TVA (article 293 B du CGI)

### DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT

- **Extrait Kbis** (*siège social et installation*)

- **Attestation sur l'honneur d'absence de travaux antérieure à la DCC**
- **Attestation sur l'honneur de l'absence d'une entreprise en difficulté<sup>2</sup>**
- **Attestation sur l'honneur de l'absence d'injonction de récupération d'une d'État en exécution d'une décision de la Commission européenne déclarant aide illégale et/ou assortie du montant à rembourser et, le cas échéant, part de ce montant déjà remboursé**

**Au moins 15 jours avant la mise en service du raccordement :**

- **Accord de rattachement au périmètre d'équilibre (ARPE)**  
(*en 2 exemplaires complétés, tamponnés et signés*)

- **Extrait CARDi ou CRAE<sup>3</sup>**  
(*1<sup>ère</sup> page, page de signature, et page(s) concernant les comptages*)

- **Un RIB**  
*accompagné de la fiche identification RIB ci-jointe*

- **Attestation de conformité de l'installation<sup>4</sup>**

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :

<sup>2</sup> Au sens de la communication de la Commission européenne 2014/C 249/01 du 31 juillet 2014 relative aux lignes directrices concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers

<sup>3</sup> Si le CARDi / CRAE n'est pas signé lorsque vous nous retournez la fiche collecte, vous pourrez nous adresser ce document dès que vous recevrez votre exemplaire signé d'Enedis

<sup>4</sup> L'attestation de conformité de l'installation doit être envoyée préalablement à la signature du contrat, ou de son avenant de prise d'effet dans le cadre d'une signature par anticipation, selon l'article R.314-7 du Code de l'Energie.